

Le mot de la présidente

Chers Thônésiens et Thônésiennes,

Cette année est une année électorale ; nous sommes appelés à renouveler le Conseil municipal et le Conseil administratif. J'espère que vous continuerez à nous faire confiance.

Le bilan de cette législature est bon, nous avons travaillé sur des dossiers importants pour notre commune et fait passer nos idées : le maintien du centime additionnel afin de garder des finances saines, le chauffage au bois de la future école Marcelly, notre soutien à la politique culturelle, le vote par internet et la création d'une ou deux journées annuelles consacrées au don du sang.

Pour la première fois les étrangers pourront voter. Je souhaite qu'un maximum d'entre vous remplissent leur rôle d'électeur. N'hésitez pas à utiliser notre forum pour poser des questions à vos élus ou à d'autres membres de l'Association. Ils y répondront avec plaisir.

Les enjeux à venir sont importants pour notre commune. Il s'agit principalement des Communaux d'Ambilly. Les libéraux sont très préoccupés par l'impact que cette urbanisation aura sur notre environnement, notre qualité de vie, l'équilibre de nos finances et sur la circulation déjà saturée dans notre région. Nous espérons que les négociations en cours entre Madame Rochat et Monsieur Cramer aboutiront

dans notre sens.

La première saison culturelle thônésienne vient de commencer ; nous nous en réjouissons et espérons que la variété des spectacles vous donnera envie de les voir.

Le Cirque

Depuis 13 ans installé à Thônex le Théâtre-Cirque a aujourd'hui un nouveau chapiteau qui lui a permis d'accueillir au stage d'été 100 élèves en même temps sans que ceux-ci soient gênés dans leurs activités. Le nouvel emplacement donne à ces jeunes plus d'espace car ils peuvent utiliser le parc sans traverser la route.

Cette école de renommée mondiale, membre de la Fédération européenne des Ecoles de Cirque professionnelles, a des professeurs de divers pays, ce qui lui permet de proposer chaque année une formation professionnelle à une quinzaine de jeunes qui, par la suite, poursuivent une carrière soit dans les métiers du cirque, soit artistique.

Le Théâtre-Cirque a participé à nombre de festivals et autres manifestations primées avec un palmarès impressionnant: environ 90% de prix dont des médailles d'or. Il est également présent lors de nombreuses manifestations cantonales ou communales.

La complicité entre le cirque et le centre de loisirs permet d'avoir des activités communes et on ne peut qu'être satisfait de cette évolution. Nous veillerons à ce que le site reste accueillant. Je souhaite un long avenir à cette école sur notre commune.

J'en profite pour vous souhaiter au nom de l'Association Libérale de Thônex, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que tous nos vœux pour 2007.

Anne-Marie Jaquet
Présidente





La qualité de vie à Thônex

La qualité de vie est un 'produit impalpable' qui se mesure au moment où on le consomme et dont on ne s'occupe que rarement, tant qu'on en dispose en suffisance, à l'instar de la liberté.

Une étude récente parue dans la version allemande de 'Bilan' a classé Thônex à la 6ème place des villes suisses sur 122 analysées. Eh oui, Thônex est une ville avec ses 13'000 habitants à l'heure actuelle.

Ce résultat réjouissant m'a interpellé et j'ai commencé à chercher les raisons qui pouvaient expliquer notre situation enviable et à m'interroger sur la qualité de vie à Thônex respectivement sur l'attractivité de notre ville.

Nous sommes épargnés par des grandes nuisances sonores telles qu'aéroports, chemins de fer et autoroutes. Nous disposons de bonnes liaisons (tram, bus 20 et 27 etc.) en direction du centre de Genève qui est le poumon économique du bout du Léman. Celles-ci n'empêchent pas que notre réseau routier est totalement surchargé aux heures de pointe.

Pour l'instant, aucune planification miracle n'a permis de trouver une solution durable à ce phénomène malgré les améliorations intervenues au niveau des transports publics.

Depuis quelques années, d'importants travaux de génie civil ont été entrepris afin d'adapter notre infrastructure (école du Bois-des-Arts, pavillon Mousse etc.). Le quartier Marcelly-Tronchet avec la démolition/reconstruction de l'école, d'une salle de gymnastique et d'une nouvelle crèche d'une capacité d'accueil pour 50 - 60

enfants va subir une importante transformation dans les deux à trois années à venir. Si notre jeunesse est bien entourée, sans oublier le Centre de Loisirs et de Rencontres qui dispose d'animateurs très à leur écoute, nous aimerions développer davantage l'artisanat et l'installation de petites et moyennes entreprises sur sol thônésien afin d'offrir des places de travail sur un plan plus local, ce qui éviterait des déplacements. Heureusement que deux entreprises à vocation internationale font rayonner le nom de Thônex loin à la ronde.

Si nous sommes totalement absents au niveau du tourisme - nous ne disposons d'aucun hôtel - il n'en va pas de même au niveau du sport. Jeunes et moins jeunes fréquentent assidûment le Centre sportif Sous-Moulin qui est une émanation des Trois-Chêne (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex), centre qui est devenu un véritable pôle de rencontres. Le restaurant animé n'est pas étranger à ce phénomène. Les sportifs ne souhaitant pas entrer dans une structure importante peuvent soit profiter du parcours VITA soit de la piscine, car il est de notoriété publique que les habitants de notre pays manquent d'activités physiques. Un nouveau programme culturel vient de voir le jour et devrait combler les souhaits des plus exigeants.

Les réalisations citées ci-dessus et les compétences suivent l'évolution avec beaucoup d'engagement et de sérieux, ce qui a

pour conséquence que l'endettement reste à un niveau faible et le centime additionnel est extrêmement stable.

Des zones de détente très agréables se trouvent au nord et au sud de notre ville. Les préserver, sans fermer les portes totalement à tout développement, sera un grand défi pour les années à venir. Dans le but d'inciter les habitants à préserver leur territoire, Thônex a installé de nombreuses poubelles le long des sentiers et dont le contenu fait l'objet de collectes journalières. Cette offre est complétée par des mini-déchetteries de quartier qui permettent une évacuation aisée. Prochainement, de plus amples informations seront fournies en ce qui concerne le développement durable, connu sous le titre 'Agenda 21'.

Finalement, qu'est-ce qui fait la différence entre une ville sympathique et une autre, hormis ses habitants ? A mon humble avis, il s'agit du soin et de la clairvoyance avec lesquels les autorités communales et son administration se préoccupent du bien-être de ses habitants à court, moyen et long terme !

Hans Rudolf Roth



ANNE-MARIE JAQUET
Couture sur mesure
& retouches

1, avenue Tronchet
1226 Thônex
Tél 022 349 93 33



PRESTIGE IMMO
Courtage & commercialisation de biens immobiliers

RECHERCHONS POUR NOS CLIENTS
VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS

Estimation gratuite - Réalisations rapides - Discretion assurée
25 chemin des Mésanges - 1226 Thônex - Tél. 079 688 72 83
www.prestigeimmo.ch - info@prestigeimmo.ch

La Mobilière
Assurances & prévoyance

Agence Générale de Genève - Denis Hostettler
Rue de la Cité 1 - 1211 Genève 11

Pascal Uehlinger, conseiller en assurances
Téléphone 022 884 11 85 - Téléfax 022 794 71 41
Mobile 078 626 66 98



Quand le bâtiment va, tout va !

Pour ceux qui ont vécu l'expérience de construire, ils auront certainement découvert le parcours du combattant s'enlisant dans le méandre des lois et règlements.

Lorsqu'un organisme public s'attèle à la tâche de construire, s'ajoutent aux contraintes légales usuelles une kyrielle de lois, recommandations, prescriptions, règlements et j'en passe....

Pour n'en citer que quelques-uns, il y a lieu de prendre en compte des prescriptions sévères en matière de sécurité (résistance des matériaux au feu, aux tremblements de terre, aux voies d'évacuation, aux alarmes, etc.) de garantir l'accès à tous les locaux aux personnes à mobilité réduite. Lors du chantier, à gérer les déchets (tri sélectif à la source) et gérer les eaux de nettoyage des machines, la sécurité des ouvriers, voire des visiteurs intempestifs, de limiter les nuisances sonores par rapport au voisinage ; la liste est loin d'être exhaustive.

Une école, ah une école !! A tout ce qui précède, vous rajouterez le «Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires» avec des fiches techniques vous imposant même le type, le nombre et la position des rayonnages dans les armoires des classes en passant par le choix de revêtements de sols, plafonds, parois et le nombre de prises électriques à installer et à quels endroits... Afin de mettre en forme cet arsenal législatif, l'intervention de mandataires spécialisés (ingénieurs électriciens, sani-

taire, chauffage, ventilation, acousticien, physicien du bâtiment, etc.) en devient indispensable.

A cela s'ajoute depuis quelque temps, un nouveau spécialiste en matière de construction qui devient inévitable : c'est l'avocat !!! Principalement afin de gérer deux lois contraignantes pour les collectivités publiques : les AIMP (Accords inter-cantonaux sur les marchés publics) et la LMI (Loi sur les marchés intérieurs). En d'autres termes, la libre concurrence. Parfait ! Permettre à conditions égales (prix, délais, références, expériences, etc.) à un menuisier de St-Gall de poser des portes à Avully, permettre à un chocolatier de Bienne de venir vendre des marmites d'Escalade aux Eaux-Vives, permettre à un cafetier de Mendrisio d'ouvrir un estaminet à Chêne-Bourg comme permettre à une couturière de Thônex de s'installer dans l'Emmenthal... De plus, un ouvrage dont le coût est supérieur à CHF 9'575'000.- est soumis aux accords internationaux OMC (bilatérales) c'est-à-dire à l'Europe. Les mauvais esprits qui trop longtemps ont clamé que tout était copinage se sont tus....

Préalablement à cela, la mise en application de ces lois est lourde : établissement de cahiers des charges pointus, publication dans la FAO et autres journaux profession-

nels, mise en place et pondération de critères d'adjudication, délais de procédure d'appels d'offres rallongés, etc.. etc... Dans le domaine de la construction, bâtiment et génie civil, certains ont estimé un renchérissement des coûts situé entre 5 et 15% suite à l'entrée en vigueur des AIMP et LMI, non compris les frais de justice et d'avocats qui ont explosé dans ce domaine.

Afin de contrer « l'invasion » d'entreprises non genevoises, le milieu très protectionniste de la construction aimerait imposer, entre autres, comme critère de sélection, la notion très générale du développement durable qui comprend notamment la diminution des transports et déplacements d'entreprises. Légalement, cet argument est en contradiction avec la LMI qui, rappelons-le, entend éviter toute discrimination géographique entre les sociétés suisses. Mais finalement, le législateur va sûrement devoir reprendre sa copie en tenant compte de nombres de paramètres à peser : égalité, développement économique global, pollution, déplacements de personnes, fiscalité régionale, etc...

Quand le bâtiment va, tout va....

Olivier Favre

SHIA STUDIO HOUSE ACACIAS

4, route des Acacias
1227 Genève

LOCATION DE STUDIOS MEUBLÉS
PRIX À LA SEMAINE OU AU MOIS

Tél. 022/343 24 44
Fax 022/343 10 21



Coup de poing sur le recours du chantier marcelly

Quelle ne fût pas notre surprise en découvrant dans un pamphlet destiné à nos concitoyens, un article dénonçant une décision prise lors de l'attribution d'un poste de gros-œuvre dans le cadre du chantier de notre école Marcelly !

Avant de revenir sur le fond du problème, nous ne pouvons que nous étonner qu'un parti politique représenté au Conseil administratif, revendique une position de son élu, sachant que les dites séances sont censées respecter une certaine forme- le huis-clos- et une certaine éthique. Il est toutefois vrai que de la dite position du conseiller en question avait déjà été revendiquée haut et clair en septembre dans la Tribune de Genève par la bouche même du Secrétaire Général du parti radical, pour ne pas le nommer. Depuis quand un parti cantonal se mêle-t-il des prérogatives communales en matière d'attribution de marchés publics ? Notre autonomie est vraiment mise à mal...

Il est carrément choquant que l'on puisse imaginer que seul ce parti est à même de revendiquer un soutien sans faille aux entreprises locales. Les milieux de la construction ont, il est vrai , de puis-

sants défenseurs au sein même du Grand Conseil, et c'est tant mieux, ils en ont bien besoin; mais de là à s'arroger le monopole de la raison économique, c'est faire peu de cas des partis "cousins"...mais il est vrai que l'échéance des élections communales n'est pas bien loin...

Voilà pour la forme.

Quant au fond, nous avons gagné et le Conseil administratif en décidant d'adjuger le marché à une entreprise veveysanne , n'a fait qu'appliquer la loi, cette loi qui "garanti à toute personne ayant son siège en Suisse, l'accès libre et non discriminatoire au marché..."

Ne voulant pas ici détailler par le menu les évaluations qui ont mené à cette conclusion, il faut cependant rappeler que dans un cas similaire d'attribution de travaux, la commune s'est vue condamner par ce même Tribunal administratif à verser une

somme substantielle à une entreprise bâloise ,car elle avait attribué le marché à une entreprise tout ce qu'il y a de plus locale!!! Sic.


Ne voulant pas polémiquer d'avantage, nous ne désirons que rétablir une vérité par souci de rigueur, mais il est vrai que de nos jours cela devient une denrée rare et pas très durable...!

A bon entendeur...



OLIVIER MURNER SA
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
SERRURERIE GÉNÉRALE

19, rue Le Royer - 1227 Acacias/Genève
Téléphone 022/342 28 72
Dépannage 079/346 28 46
<http://www.murner.ch>



CARAN d'ACHE
OF SWITZERLAND

« **IVANHOE** »
dans la Collection Varius

www.carandache.ch



LIBERAL

Nouveau!
www.liberal-thonex.ch



La mobilité à Thônex en 2011, vue par un habitant des Communaux d'Ambilly

J'ai l'immense chance de faire partie des premiers habitants des Communaux d'Ambilly et de bénéficier, tout comme 87% de mes voisins, d'un logement subventionné. Bien sûr les impôts communaux ont pris l'ascenseur, mais peu importe car en ce qui me concerne, je suis très largement gagnant dans l'affaire. Comme cela avait été promis en 2006 déjà, les grues étaient bel et bien en place sur les Communaux dès l'automne 2009 - peu avant les élections cantonales - et la première tranche de 600 logements a été inaugurée ce printemps. Je suis donc un homme heureux!

Sur les 1500 habitants actuels de ce nouveau quartier qui en comptera, nous dit-on, environ 3700 dans quelques années, on estime à quelques 1200 le nombre de pendulaires travaillant ailleurs qu'à Thônex et à environ 600 ceux travaillant au centre-ville. Pour ces derniers, on a construit une nouvelle route rejoignant Bel-Air, la Gradelle et la route de Frontenex où paraît-il, les bouchons sont interminables aux heures de pointe.

Je travaille à Plan-les-Ouates.

Je suis donc un homme heureux, car j'ai la chance de faire partie des 600 ne travaillant pas au centre-ville, mais à Carouge, la Praille, Plan les Ouates ou les Acacias. Pour nous, on n'a rien prévu de particulier, mais ce n'était pas nécessaire puisque la route de Jussy, Tronchet, Adrien-Jeandin, l'avenue de Thônex et le Petit-Senn existaient déjà: on n'allait tout de même pas dépenser l'argent public inutilement! Puis il y a l'autoroute française A40 (que l'Office du trafic et de la circulation se plaît à appeler «autoroute de contournement de Genève»). Donc on dispose largement de toutes les infrastructures nécessaires. Puis en 2020, il y devrait y avoir enfin le CEVA dont le chantier était bloqué depuis 2006 par les opposants de Champel et qui doit en principe redémarrer l'année prochaine, pour autant que le jugement du Tribunal fédéral y soit favorable.

Je travaille dans la zone industrielle de Plan les Ouates. Dommage qu'on n'ait pas construit des logements surtout dans l'axe Satigny-Bardonnex où les entreprises s'implantent, où les emplois se créent et qui est correctement relié au réseau routier et ferroviaire. Mais je ne veux pas me plaindre, car comme je vous l'ai dit, j'ai un logement qui ne me coûte pas cher, et comme vous allez le voir, je n'ai aucun problème pour me déplacer.

J'ai pensé un moment aux transports publics. Je les pris un temps pour essayer. Or ça me prenait une heure et demie à l'aller comme au retour: je devais me rendre à pied jusqu'à l'arrêt du 31 sur la route de Jussy, puis prendre le bus 31, le tram 12 (jusqu'à Bachet) et le bus D (jusqu'à Plan-les-Ouates), après quoi j'avais encore dix minutes à pied (une heure et demie, ce n'est vraiment rien: parlez une fois à ceux qui habitent Londres, Paris, Tokyo, Shanghai ou Saõ Paulo!). Nous avons la chance à Genève d'avoir des transports publics performants, mais tout compte fait, la voiture c'était tout de même mieux car là, les trajets me prenaient encore moins de temps!

Par ailleurs la voiture me permet de garder ma mobilité à midi (évidemment pas question de rentrer manger à Thônex) mais étant donné que dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, on ne peut ni manger correctement ni faire des courses, alors autant pouvoir se rendre à Carouge ou Saint-Julien. Notez que je ne pollue pas trop car j'ai une Smart. En effet, depuis que les Américains ont envahi l'Iran en 2008 et que les résistants ont fait sauter les installations pétrolières, le litre est à CHF 2,80.

Pour rejoindre l'autoroute, ce n'est pas compliqué. Voici mon itinéraire optimal pour prendre l'autoroute: d'abord, je rejoins la route de Jussy au double rond-point (dit l'"os" pour les connaisseurs). Là je dois attendre, car le flux continu de voitures provenant de Mon-Idée ou de Puplinge ne me permet pas de m'engager avant un bon moment. Une fois sur la route de Jussy, la circulation roule au pas. C'est principalement dû au feu du carrefour de Tronchet avec la rue de Genève. Sur la route de Jussy et Tronchet, le trafic est en plus interrompu par les patrouilleuses du pavillon Mousse qui reste en place le temps de construire les écoles enfantines des

Communaux. Une fois la rue de Genève traversée, il y a la patrouilleuse de l'école Jeandin. L'avenue Adrien-Jeandin avait été rétrécie au début des années 90 pour en faire une "rue résidentielle", avec comme résultat que les camions ne peuvent pas se croiser et qu'il n'est pas possible de dépasser un vélo en croisant une autre voiture. On arrive ensuite sur le rond-point entre Jeandin, l'avenue de Thônex et le Petit-Senn, trop étroit pour les semi-remorques parfois mal engagés et dont on doit souvent attendre les interminables manœuvres de dégagement. Une fois le rond-point passé, on retrouve la patrouilleuse de l'école du Petit-Senn, puis les fameux quatre "STOP" au niveau de la route de Sous-Moulin (... après vous, cher Monsieur...j'y vais, j'y vais pas....qu'est-ce qu'il fait, celui-là, il dort?... non, mais!...merci, Madame...), puis le feu, le radar et la patrouilleuse (la totale...!) de l'école Floraire, puis encore un feu, puis l'arrivée sur l'autoroute après un cédez le passage. Encore juste la douane à passer (les cônes ont encore changé de place...), puis ouf, je peux enfin rouler.

Quelle chance j'ai de ne mettre que 40 minutes pour rejoindre l'autoroute. Aujourd'hui, je n'ai mis que 42 minutes pour faire les deux kilomètres et demi jusqu'à l'autoroute. Je n'ai plus que 20 minutes de trajet pour être au travail, donc en gros une heure. La chance! Il paraît qu'à Paris, Londres, Tokyo, Shanghai ou Saõ Paulo, j'aurais mis deux fois plus. Je suis un homme heureux! Je vous parlerai du trajet de retour une autre fois. Ce n'est qu'à peine plus long.

Homo mobilis thonaesensis

(il n'a pas eu le courage de publier cet article à visage découvert, tant il craint les foudres de ceux qui ne seraient pas d'accord avec lui et qui trouveraient que la mobilité à Thônex en 2011 est loin d'être parfaite)



Quoi de neuf aux communaux d'Ambilly?

On le sait, la Commune de Thônex a, dans un passé récent, consenti et subi une urbanisation mal maîtrisée, avec un taux très élevé de logements subventionnés.

Afin que cette situation ne se renouvelle pas, le Conseil municipal a voté deux Résolutions en février 2005 concernant la future urbanisation des Communaux d'Ambilly, dénommés également le "Pac-Mica" ou plan d'aménagement coordonné ou concerté...

La première fixe une limite supérieure de 3750 habitants pour une surface de plancher couvrant la totalité du périmètre destiné au logement et après avoir retranché la surface nécessaire aux équipements et aux loisirs.

La deuxième, fruit d'un bel exemple de collaboration inter-partis au sein du Conseil municipal, correspond davantage à un programme d'aménagement. Elle fixe en effet certains principes de qualité posés comme condition préalable à toute urbanisation de ce secteur.

Les gros points faibles de ce dossier sont la circulation et son corollaire les transports publics, les impacts sur l'environnement et, bien sûr, le financement. Ces deux Résolutions réclament avant tout une étude sérieuse de circulation, la réservation de véritables espaces verts, la mixité des activités, un contrôle quant à la qualité et la typologie de l'habitat, l'aménagement de parkings et la recherche d'une prise en

charge du financement des équipements par le Canton ou les investisseurs.

Préalablement au déclassement, un Plan directeur de Quartier doit être établi par le Canton, en concertation avec les autorités communales. C'est sous ce motif que le déclassement de toute la surface a d'ailleurs été refusé par le Conseil municipal en juin 2005.

Selon un recensement datant de 2005, Thônex compte à peu près 20 % de logements subventionnés. L'idée est de pouvoir maintenir notre commune dans cette proportion réaliste et raisonnable, compte tenu de la tendance de la demande à Genève pour des logements plus grands, garants d'une meilleure qualité de vie, tout comme le respect des normes environnementales aussi essentielles que la qualité de l'air et la limitation de la pollution sonore.

Il faut à ce stade avouer que les projets tels qu'ils ont été présentés récemment à notre commission d'urbanisme n'ont pas été en mesure de restaurer un climat de confiance, pourtant indispensable dans toute négociation. Et c'est bien là tout le problème !

Aujourd'hui, les réticences et les points de blocage tournent essentiellement autour

du périmètre sur lequel sera réalisée la première étape; en effet, notre Résolution porte sur l'entier de la surface dévolue au logements, alors que le Canton nous propose de le réaliser dans un premier temps sur une partie uniquement.

Notre désir de vouloir assurer un développement équilibré de ce quartier va devoir être réaffirmé dans le cadre de notre plan directeur communal qui est actuellement en phase de travail dans les commissions concernées.

L'avenir des Communaux se fera avec la Commune, c'est une certitude, pour autant que les règles du jeu soient respectées de part et d'autre.

Quels seront les besoins du canton en matière de logement au-delà de 20 ans? Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre avec certitude, mais une chose est certaine, c'est que notre réponse sera celle du bon sens, celle qui s'imposera dans un climat de confiance réciproque entre le Canton et la Commune et qui, n'en doutons pas, bénéficiera alors d'une large adhésion des autorités et de la population !

Isabel Rochat
Conseillère administrative



N'hésitez plus, rejoignez-nous!

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone privé:..... Téléphone mobile:.....

E-mail:.....